



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

OPÉRATION DE CONTRÔLE : RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS ET AÉRIENS

MÂCON, le 5 juillet 2022

Le 4 juillet 2022, les agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé une opération de contrôle autour de Chalon-sur-Saône sur l'application de la réglementation anti-endommagement des réseaux souterrains et aériens.

Cette réglementation a pour but de limiter les dommages occasionnés chaque année sur les réseaux souterrains, aériens et subaquatiques de transport et de distribution (transport de gaz naturel, d'hydrocarbures, de produits chimiques, d'eau potable ou eaux usées, de câbles électriques et de télécommunication).

Elle s'applique à tous les travaux de terrassements et d'activités faisant subir au sol un compactage, une surcharge ou des vibrations susceptibles d'affecter les réseaux souterrains.

Ces dommages peuvent en effet avoir des conséquences graves, tant pour la sécurité des travailleurs, des riverains et des biens, que pour la protection de l'environnement, ou même l'économie.

7 chantiers ont été contrôlés de manière inopinée.

A ce stade, les premiers éléments recueillis font état de non-conformités et de rappels adressés aux responsables de projets, exploitants de réseaux et entreprises de travaux et portant notamment sur :

- l'absence de compte rendu de marquage piquetage,
- le non maintien en bon état du marquage ou l'utilisation de couleurs inadaptées aux produits transportés,
- l'utilisation de techniques de terrassement non adaptées (nécessité d'emploi de techniques dites "douces") à l'approche des réseaux enfouis.

Ce type de contrôle va se poursuivre tout au long de l'année 2022 sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La réglementation anti-endommagement est consultable sur <https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/>. Cette plateforme renseigne par ailleurs les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux sur la liste des réseaux concernés par le lieu où les travaux sont prévus.

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentations de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : communication@saone-et-loire.pref.gouv.fr

   @prefet71